



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°9/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
Rue du Val
Pendant la durée des travaux
Circulation alternée manuellement

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation « lors des travaux d'adduction électrique Enedis sur accotement »

ARRETE

Article 1: La circulation sera restreinte pendant la durée des travaux : lors des travaux
d'adduction électrique Enedis sur accotement, « rue du Val » à partir du 22 juillet
2024.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises
en place par l'Entreprise chargée des travaux.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la « rue
du Val ».

Fait à IVILLE,

Mardi 09 juillet 2024,

Le maire,

Jean-Paul LEGENDRE

